



ÉCOCENTRE

Prénom et nom : _____

Adresse : _____

Numéro de matricule : _____

Marque de voiture et immatriculation : _____

Numéro de permis de conduire : _____

Code d'accès : _____

Numéro de téléphone _____

Heure d'ouverture : Du mardi au dimanche de 7 h à 19 h

Règlements de l'écocentre :

- Interdiction de laisser du matériel et des objets près des barrières. Le matériel et les objets doivent être déposés dans les conteneurs appropriés et identifiés.
 - Les sacs de plastiques ne doivent pas être déposés dans les conteneurs à branches. Ouvrez vos sacs, déposez les branches dans le conteneur et jetez les sacs dans le conteneur à déchet.
 - Les conteneurs à bois servent pour le bois seulement, meuble, clôture et patio en bois. Le bois peut contenir des clous et des vis.
 - Tout type de béton doit être déposé dans la section du béton. Les cloches de béton sont la limite permise aux citoyens pour l'écocentre.
 - Si vous prenez du matériel dans les conteneurs après en avoir reçu la permission du responsable du site, ne pas sortir d'autre matériel du conteneur pour atteindre votre matériel.
 - Si vous fouillez dans la section pneus, veuillez empiler tous les pneus et évitez de les éparpiller.
 - Tous les matériaux et les objets déposés à l'Écocentre deviennent la propriété de la Municipalité. Il est interdit à quiconque d'en prendre sans l'autorisation du responsable du site.
- La Municipalité se dégage de toutes responsabilités pour les dommages matériels causés aux véhicules des utilisateurs de l'Écocentre ainsi que pour tous dommages corporels qui pourraient être causés à ces mêmes utilisateurs.
- Chaque citoyen est responsable de son code d'accès, et ce dernier ne peut être prêté à une tierce personne.
- Chaque citoyen est responsable des dommages qu'il cause à l'équipement ou aux infrastructures de l'écocentre. Advenant, qu'un citoyen laisse un tiers utiliser son code d'accès, et ce, en contravention du présent règlement, il sera responsable des dommages pouvant être causés par ce tiers sur le site de l'écocentre et s'expose à des amendes en lien avec la réglementation municipale : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP).

Je m'engage à respecter les règlements, ci-haut à défaut de quoi, il sera possible, à la Municipalité de retirer mon droit d'accès à l'Écocentre.

Signé à Saint-Agapit ce _____ jour de _____ 2026.

Signature